

N° 26\_03\_29

Service : SUIVI SUBVENTIONS  
Tel : 04.66.56.11.70  
Réf :CR/JR/LG

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2026

**Objet:** Demande de subvention au titre du Plan d'Aide à Investissement 2026 Travaux de modernisation du réseau informatique et téléphonique de la Résidence Autonomie « Les Oliviers »

**PRESENTS** : Monsieur RIVENQ Christophe, Président, Madame VEYRET M., Vice-Présidente, Mesdames CASTOR Y. CAYRIER H., PEYRIC M.C., SOUSTELLE R.M., CAMACHO L., BLACHERE D., BOUTELLER L., CANONNE C., GUYOT M., Messieurs MASSON J.R., BORDARIER A., BERGOGNE J., BOSSEUR A.

**EXCUSES** : Madame VOIRIN J., Monsieur BIZE A.

**Secrétaire de Séance** : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** la circulaire CNAV n°2015-32 du 28 mai 2015 ayant pour objet Lieux de vie collectifs : cahier des charges, axes stratégiques, modalités d'attribution des aides financières et modèles de convention,

**Vu** l'appel à projets national 2026 concernant le Plan d'Aide à l'Investissement de l'assurance retraite,

**Considérant** que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) participe au financement des dépenses d'investissement dans le secteur médico-social par un Plan d'Aide à l'Investissement,

**Considérant** que la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit que la CNSA participe avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), au financement des opérations d'investissement des résidences autonomie, notamment des travaux de rénovation,

**Considérant** que la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Languedoc Roussillon, en tant qu'interlocuteur de proximité de l'Assurance Retraite, a publié l'appel à projet 2026 du Plan d'Aide à l'Investissement,

**Considérant** qu'aujourd'hui le cablage réseau et téléphonique montre ses limites, la couverture Wi-Fi est insuffisante dans les étages et cette situation impacte à la fois la vie sociale des résidents et le travail des professionnels dans l'accompagnement et le suivi,

**Considérant** que la modernisation du réseau informatique permettra d'améliorer le confort des résidents, de maintenir le lien social et d'optimiser le fonctionnement de la structure,

**Considérant** qu'il convient donc de demander l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement 2026 afin de permettre la modernisation du réseau numérique et téléphonique de la résidence autonomie « Les Oliviers »,

**APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès de demander l'attribution d'une subvention auprès de l'Assurance Retraite dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement 2026 de cette opération.

**ARTICLE 2 :**

D'approuver le projet de travaux de modernisation du réseau informatique et téléphonique de la Résidence Autonomie « Les Oliviers ».

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès à communiquer et à signer tout document, acte et autre convention permettant l'attribution des subventions ci-dessus mentionnées.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS pourra être autorisée, en cas d'absence ou d'empêchement et sur habilitation expresse du Président du CCAS de la Ville d'Alès, à communiquer et à signer les documents, actes et autre convention ci-dessus mentionnés.

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président**

**Christophe RIVENQ3**



**Votants : 15**  
**Pour : 15 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**